

FICHE PRATIQUES COLLECTIVES INSTRUMENTALES

✓ **Orchestre d'harmonie**

Élèves concernés : Classes de vents/percussions/harpe/contrebasse
De la troisième année du cycle I à la première année du cycle II.
Une année choisie dans le cycle (sauf CHAM).

Élèves concernés : Classes de vents/percussions/harpe/contrebasse
De la deuxième année du cycle II à la fin du cycle II.
Une année choisie dans le cycle (sauf CHAM).

✓ **Atelier musique du monde**

Élèves concernés : Classes de vents, cuivres et bois
Réservé aux deuxième et troisième année du cycle I.

✓ **Fanfare**

Élèves concernés : toutes les classes instrumentales (sur audition et dans la limite des places disponibles)
Niveau minimum requis: cycle III

✓ **Big Band**

Élèves concernés : trompette, trombone, **saxophone**, rythmique (piano, contrebasse, guitare, batterie)
Niveau minimum requis fin de deuxième cycle (sur audition, en sessions organisées en lien avec l'orchestre symphonique).

✓ **Orchestre à cordes**

Élèves concernés : Classes de cordes
De la troisième année du cycle I à la première année du cycle II.
Une année choisie dans le cycle (sauf CHAM).

Élèves concernés : Classes de cordes
De la deuxième année du cycle II à la fin du cycle II.
Une année choisie dans le cycle (sauf CHAM).

✓ **Orchestre symphonique**

Participation obligatoire des classes d'instruments à cordes, vents et percussions des niveaux de fin de cycle II à perfectionnement.

✓ **Orchestre des horaires aménagés**

Classes de CM1-CM2

Classes de 6^{ème}-5^{ème}

✓ **Classe de musique de chambre**

Élèves concernés : tous les instruments à partir du cycle II (dans la limite des places disponibles)

Participation obligatoire une année au choix pour les élèves du troisième cycle.

Participation obligatoire pour les élèves en C.O.P., perfectionnement.